

## CAP NATIONALE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 :

### LA FEDERATION AUTONOME DEFEND LES LIEUTENANTS DE CATEGORIE B DEVANT LA DGSCGC

Lors de la séance plénière en CAP Nationale, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 à Paris, la Fédération Autonome des SPP-PATS, par l'entremise du représentant élu en CAP Nationale officiers de catégorie B, Sébastien ROGER, a affirmé sa volonté de défendre les Lieutenants de catégorie B devant la DGSCGC.

A cet effet, une déclaration liminaire a été faite, afin de souligner le déséquilibre manifeste dans le traitement des officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et de dénoncer le mépris des Hauts Fonctionnaires face aux injustices quotidiennes subits par les lieutenants managers intermédiaires.

#### Déroulement de la séance plénière :

- Approbation du nouveau règlement intérieur
- Désignation du représentant du personnel de L'INSOP
- Validation du tirage au sort du représentant du personnel
- Concours et commission
- VAE-RATD
- Nominations par tirage au sort du Lieutenant 1<sup>ère</sup> Classe Sébastien ROGER pour le jury de concours externe de Lieutenant, et du Lieutenant 2<sup>ème</sup> Classe Maxime LEMAHIEU pour le jury des examens professionnels

FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98  
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

S'agissant de la régularisation de la situation des Lieutenants 2<sup>e</sup> classe chefs de service en exercice, si le dialogue social a permis une légère prise de conscience de la DGSCGC, nous entendons soutenir les SDIS dans leur action pour la nomination des Lieutenants 2<sup>e</sup> classe au grade de Lieutenant 1<sup>er</sup> classe.

En conséquence, lors de la CAP B, dite complémentaire, du mois de juillet :

- Le tableau de nomination de 2<sup>e</sup> à 1<sup>er</sup> classe de Lieutenant sera validé
- Tous les SDIS seront interrogés afin que le principe d'égalité soit respecté

- Les dossiers des années précédentes seront régularisés afin d'éviter tout contentieux

L'antériorité de nomination sera, évidemment, maintenue au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour rappel, nous annexons la grille de corrélation emploi et grade de Lieutenant :

### **1er grade - Lieutenant de 2e classe**

- Officier de garde
- Chef de groupe
- Chef de salle opérationnelle
- Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours
- Officier expert
- Chef de centre d'incendie et de secours

### **2e grade - Lieutenant de 1re classe**

- Officier de garde
- Chef de bureau en centre d'incendie et de secours
- Chef de groupe
- Chef de salle opérationnelle
- Officier expert
- Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours
- Adjoint au chef de service
- Chef de centre d'incendie et de secours
- Adjoint au chef de groupement
- Chef de service

### **3e grade - Lieutenant hors classe**

- Officier de garde
- Chef de bureau en centre d'incendie et de secours
- Chef de groupe
- Chef de salle opérationnelle
- Officier expert
- Adjoint au chef de service
- Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours
- Chef de centre d'incendie et de secours
- Adjoint au chef de groupement
- Chef de service

**S'engager à vos côtés, réussir ensemble:  
les AUTONOMES**